Document generated on 05/09/2025 10:42 a.m.

Lex Electronica

Lex Electronica

Avant-propos

Alain Saulnier

Volume 29, Number 4, 2024

Souveraineté culturelle et géants numériques : regards croisés : Canada, Québec, France, Belgique

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1115122ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1115122ar

See table of contents

Publisher(s)

Centre de recherche en droit public Université de Montréal

ISSN

1480-1787 (digital)

Explore this journal

Cite this document

Saulnier, A. (2024). Avant-propos. *Lex Electronica*, *29*(4), 1–4. https://doi.org/10.7202/1115122ar

© Alain Saulnier, 2024

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

AVANT-PROPOS

Alain Saulnier[1]

1 Alain Saulnier est journaliste de profession. Il a été directeur général de l'information (services français) de Radio-Canada et est à l'origine du premier Guide de déontologie de la profession journalistique au Québec. Il est auteur de *Les barbares numériques. Résister à l'invasion des GAFAM* (Écosociété, 2022).

[1] La souveraineté des États est mise à mal depuis que les géants du Web, ceux qu'on appelle les GAFAM, défient depuis plus de vingt ans l'autorité des États et de nos gouvernements élus démocratiquement. C'est que les géants Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft et le nouveau venu Elon Musk et son réseau X (ex-Twitter) se comportent comme si les frontières des pays n'existaient pas pour eux. Ils ont conclu que le « nuage » numérique pouvait passer sans entraves au-dessus des postes frontières des États, de leurs parlements et des réglementations nationales. Par conséquent, ils n'ont pas à se soumettre à quelque autorité que ce soit, ou si peu.

[2] La souveraineté de l'État est un concept du passé selon la philosophie libertarienne qui sous-tend les activités de plusieurs d'entre eux. Ces géants ont envahi nos territoires, sans crier gare, en piétinant avec leurs gros sabots le modèle d'affaires de nos médias, en marginalisant nos cultures nationales, en bousculant notre économie et en viciant l'air de notre vie démocratique avec l'avènement des réseaux sociaux. C'est la raison pour laquelle, de mon côté, j'ai osé les qualifier de « barbares numériques » dans un essai publié en 2022.

[3] Heureusement, quelques États et leurs gouvernements ont commencé à réagir et à tenter de tenir tête aux géants du Web au cours des deux dernières années.

[4] En octobre 2022, avec les collègues universitaires Véronique Guèvremont (Université Laval), Jean-Robert Bisaillon et Destiny Tchéhouali (UQAM), Pierre Trudel (CRDP - UdeM) et moi-même, avons été invités à une conférence organisée à Paris par le Sénat canadien et le Sénat français portant sur la défense de la langue et de la culture française à l'ère numérique. Le thème choisi était « La diversité des contenus culturels d'expression autre qu'anglaise sur les plateformes numériques ». L'événement était important et tombait à point nommé.

[5] Les organisateurs étaient, du côté français, le sénateur Yan Chantrel et du côté canadien, le sénateur Pierre Dalphond et le sénateur à la retraite, Serge Joyal. L'événement avait permis de lancer un appel à résister aux géants du Web et invitait les États à légiférer et à collaborer afin d'encadrer les activités des GAFAM sur leurs territoires respectifs. Cet appel, comme celui au même moment d'autres organisations dans les milieux de l'information et de la culture, semble avoir été entendu aussi bien en France et en Europe, qu'au Canada. C'est ainsi que la loi C-11 modifiant la loi sur la radiodiffusion au pays a été adoptée à la suite des efforts du ministre Pablo Rodriguez, alors ministre du Patrimoine canadien. Puis, on a assisté à un véritable bras de fer entre la nouvelle ministre Pascale St-Onge et les géants Meta et Google, lorsque le Parlement a adopté la Loi C-18. La Loi vise à aider les organes de presse canadiens à conclure des accords commerciaux équitables avec les plus grandes plateformes en ligne telles que Meta et Google. On connaît la suite. Plutôt que de s'entendre avec les médias, Meta a décidé de bloquer les contenus de l'actualité de ses plateformes Facebook et Instagram. De son côté, grâce au travail soutenu de la ministre du Patrimoine canadien, Pascale St-Onge, Google s'est finalement comporté comme un bon citoyen corporatif en acceptant de verser 100 millions de dollars par année aux médias. Cela a constitué une immense victoire pour le Canada et une première en Occident.

[6] De son côté, le ministre de la Culture et des Communications du Québec, Mathieu Lacombe, s'est engagé dans une stratégie portant sur la découvrabilité de notre culture sur les plateformes numériques. On devrait connaître la suite au cours des deux prochaines années.

[7] Du côté européen, les pays membres de la communauté ont adopté plusieurs mesures dont le règlement DMA, « Digital Markets Act », qui est entré en vigueur en mars 2024. Depuis ce règlement, les géants du Web doivent respecter de nouvelles obligations et interdictions, sous peine de lourdes amendes. L'Union européenne veut ainsi mettre fin à la domination de ces géants en leur imposant de nouvelles règles du jeu.

[8] C'est tout un défi, car nous savons à quel point les géants du Web refusent obstinément, depuis plusieurs années, de respecter les règles imposées par les États.

[9] C'est dans un tel contexte que le Centre de recherche en droit public a décidé d'apporter sa contribution au débat en organisant le symposium « Souveraineté culturelle et géants numériques. Regards croisés, Canada, Québec, France, Belgique », les 18 et 19 avril 2024.

[10] L'idée était de faire le point, dix-huit mois après les interventions au Sénat à Paris des collègues Pierre Trudel, Véronique Guèvremont, Destiny Tchéhouali, Jean-Robert Bisaillon et l'auteur de ces lignes, sur l'état de la souveraineté culturelle des États face aux géants numériques. Afin d'aller plus loin encore, nous avons choisi de réunir des représentants du Canada et du Québec, ainsi que d'autres personnalités provenant de la France et de la Belgique, afin de croiser nos regards sur les enjeux et, qui sait, partager les pistes de solutions.

[11] Le sénateur à la retraite, Serge Joyal, impliqué dans la rencontre précédente de Paris, s'est joint au comité organisateur présidé par Nicolas Vermeys, directeur du CRDP, ainsi que les responsables de la coordination, Sylvain Lafleur et Alain Saulnier.

[12] Des invités d'envergure internationale provenant des milieux de la culture et des médias sont venus, tour à tour, exposer les enjeux et les solutions propres à leurs pays respectifs, afin de les partager avec nous. La ministre du Patrimoine canadien, Pascale St-Onge, et le ministre de la Culture et des Communications du Québec, Mathieu Lacombe, ont pu nous faire part de leurs stratégies et de leurs politiques, afin de mieux encadrer les géants du Web pour ne pas qu'ils freinent et marginalisent le rayonnement de nos médias et de notre culture sur notre propre territoire.

[13] Il y a plusieurs années, à mes débuts comme professeur de journalisme à l'Université de Montréal, ce qui me préoccupait, c'était de voir les médias perdre pied face à l'imposant détournement des revenus publicitaires engrangés par Facebook et Google. 80 % des revenus publicitaires étaient désormais dans les seuls coffres de ces deux géants du Web. Plus tard, grâce à mon implication avec l'organisation Culture Montréal, j'ai pu constater que notre culture et notre langue étaient reléguées en marge des plateformes numériques, faut-il le souligner, principalement américaines. On pense

ici aux plateformes vidéo Netflix, Prime Video et Disney+, en particulier, ou encore You Tube pour la vidéo et l'audio.

[14] La thématique « souveraineté culturelle et géants numériques » répondait à cette préoccupation. En revanche, au cours des deux jours de ce symposium, nous avons été forcés de reconnaître qu'au-delà de la souveraineté culturelle, l'enjeu fondamental soulevé par l'omnipuissance des géants du Web est le fait que du même coup, notre démocratie et nos institutions sont sérieusement menacées. L'autorité de l'État est défiée par l'arrogance, et parfois l'insolence des géants du Web.

[15] C'est ce qu'ont exprimé nos panélistes et conférenciers. Plus d'une centaine de personnes ont assisté à ce symposium capté et enregistré par la chaîne CPAC (cpoac.ca). Plusieurs de nos invité·e·s ont accepté de partager leurs idées dans ce numéro spécial de *Lex Electronica* qui présente, en ouverture, le rapport de synthèse du symposium intitulé « Souveraineté culturelle et géants numériques. Regards croisés, Canada, Québec, France, Belgique » rédigé par Pierre Trudel, Inès Bagaoui-Fradette et Rokhaya Dieye.

Bonne lecture!